> Création d'une entreprise : mettre en place les registres obligatoires : Registre unique du personnel

# 1.221-14 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif. ■ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🎕 Jp.Appel 🔲 Jp.Admin. 🚊 Juricaf

Il peut être dérogé à la tenue du registre unique du personnel, pour tenir compte du recours à d'autres moyens, notamment informatiques, dans les conditions prévues à *l'article L. 8113-6*.

## 1 2 2 1 - 1 5 Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 4

■ Legif. ■ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 

 Jp.Appel 
 Jp.Admin. 

Juricaf

Le registre unique du personnel est tenu à la disposition du comité social et économique et des fonctionnaires et agents chargés de veiller à l'application du présent code et du code de la sécurité sociale.

1 2 2 1 - 1 5 - 1 LOI m'2014-790 du 10 juillet 2014 - art. 2 ULegif. | Plan | 4 Jp.C.Cass. | Jp.Appel | Jp.Admin. | 3 Jurican

La déclaration mentionnée au I de l'article L. 1262-2-1 est annexée au registre unique du personnel de l'entreprise qui accueille les salariés détachés.

#### service-nublic fr

- > Registres obligatoires dans l'entreprise : Registre unique du personnel
- > Création d'une entreprise : mettre en place les registres obligatoires : Registre unique du personnel

## Sous-section 3: Autres formalités.

## . 1221-16 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

□ Legif. ≡ Plan ♠ Jp.C.Cass. இ Jp.Appel ☐ Jp.Admin. ② Juricaf

Dans certains établissements ou professions, définis par voie réglementaire, l'employeur informe le service public de l'emploi de toute embauche ou rupture du contrat de travail.

1221-17 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007 □ Legif. ■ Plan ◆ Jp.C.Cass. இ Jp.Appel □ Jp.Admin. ② Jurical

Outre la déclaration préalable à l'embauche prévue à l'article L. 1221-10, une déclaration préalable est effectuée :

- 1° Lorsqu'un établissement, ayant cessé d'employer du personnel pendant six mois au moins, se propose d'en employer à nouveau;
- 2° Lorsqu'un établissement employant du personnel change d'exploitant ;
- 3° Lorsqu'un établissement employant du personnel est transféré dans un autre emplacement ou s'il fait l'objet d'extension ou de transformation entraînant une modification dans les activités industrielles et commerciales.

### service-public.fr

> Procédure et formalités d'embauche d'un salarié : Autres formalités à l'embauche et à l'emplo

# 1 2 2 1 - 18 Ordonnance n°2018-470 du 12 Juin 2018 - art. 9

■ Legif. ■ Plan 

Jp.C.Cass. 

Jp.Appel 

Jp.Admin. 

Juricaf

Tout employeur de personnel salarié ou assimilé est tenu d'adresser à l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales dont il relève, au plus tard le 31 janvier de chaque année, une déclaration indiquant le nombre de salariés partis en préretraite ou placés en cessation anticipée d'activité au cours de l'année civile précédente, leur âge et le montant de l'avantage qui leur est alloué. Cette déclaration indique également le nombre de mises à la retraite d'office à l'initiative de l'employeur intervenant dans les conditions des articles L. 1237-5 à L. 1237-10 et le nombre de salariés âgés de cinquante-cinq ans et plus licenciés ou ayant bénéficié de la rupture conventionnelle mentionnée à l'article L. 1237-11 au cours de l'année civile précédant la déclaration.

p. 45 Code du travail